Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 23 Dhoulhajja 1443
22 Juillet 2022

N° 86

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1588**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1589**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1592**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1593**
Avis aux créanciers..... **1596**
Convocations
Sociétés anonymes **1597**
Actes Administratifs
Avis au public **1598**
Divers
Avis au public..... **1599**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat de deux administrateurs

S.A.N

Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques

"SCIPP"

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 0001767 Y

CNSS : 53880/45

Aux termes des délibérations de l'A.G.O datée du 01.7.2022 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 12.7.2022, Quittance n°M035112, enregistrement n°22701250, l'assemblée des actionnaires, renouvelle les mandats d'administrateurs de M. Zied Farhat et de Mme Sywar Farhat ép Ben Salem et ce pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Un exemplaire du P.V ci-dessus mentionné a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15.7.2022 sous le n°202254288.

2022T00815SANB2

Notice

Conformément aux dispositions de l'article 301 du code des sociétés commerciales :

LA SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES

"SIAM"

Forme de la société : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

Adresse : Z.I Voie A - BP 28 Ben Arous - Tunis.

Objet : Fabrication des pâtes alimentaires et Couscous.

Durée de vie de la société : 99 ans de la date de sa constitution définitive.

Tout actionnaire, détenant au moins une action a droit d'assister aux assemblées générales à condition qu'il soit inscrit au registre de la société 5 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant droit de vote.

Répartition des bénéfices : - Attribution de 5% pour le fonds des réserves légale, le solde est à répartir par décision de l'assemblée générale ordinaire.

En vertu du P.V. de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 Avril 2022, les actionnaires ont décidé :

Une réduction de capital par absorption des pertes de 40 800 000 dinars au moyen de la baisse de la valeur nominale qui sera ramené de cinq dinars (5 DT) à un dinar (1 DT) et le capital social sera ainsi ramené de 51 000 000 dinars à 10 200 000 dinars ;

Deux augmentations de capital totalisant un montant de 23 300 000 dinars portant le capital social de 10 200 000 dinars à 23 500 000 dinars lesquelles seront réalisées au moyen :

- D'une augmentation de capital en numéraires par compensation de créances d'un montant de 3 300 000 dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des sociétés COTUSEM et G.M.S à hauteur de leurs créances respectivement pour un montant de 3 150 000 dinars et 150 000 dinars.

- d'une augmentation de capital par nouveaux apports en numéraire d'un montant de 20 000 000 dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des sociétés COTUSEM et G.M.S respectivement à raison de 8 500 000 dinars et 11 500 000 dinars moyennant l'émission de 20 000 000 actions à libérer par les souscripteurs du quart à la souscription.

Le capital social sera ainsi porté à 33 500 000 dinars devisé en 33 500 000 actions de un Dinar (1 TND) chacune.

- Dépôt au registre national des entreprises en date du 6/7/2022 sous la référence AC 02842022

- La valeur des nouvelles actions est de 1 dinar chacune.

- Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Banque de dépôt des fonds : la Banque de Tunisie, compte indisponible n°05009000028087148042.

2022401868SANB2

"LES GRANDS ECRANS DE SOUSSE"

Société anonyme

Capital social : 3.600.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Tana - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1592770L

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 30/8/2021 enregistré à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 14/6/2022 sous le Qn°M066735 En°22704674.

Les administrateurs ont renouvelé le mandat de M.Wassim Béji en qualité de président directeur général avec les mêmes pouvoirs pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 17/6/2022 et a été publié le 23/6/2022 sous Bulletin n°125 et annonce n°202246246.

2022401869SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE EPI D'OR EXPORT - EDEX

SARL au capital de 150 000 Dinars en cours d'augmentation

Siège social : Route de M'saken Sousse 4002

Identifiant unique : 0897851 V/A/M/000

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 20/6/2022,

enregistré le 11/7/2022 à la recette des finances cité riadh, Sousse, sous le numéro 22501469 quittance n°M046741, dont une copie a été déposée au centre régional du registre national des entreprises à Sousse le 14/7/2022 sous le numéro 202254272, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société par incorporation des comptes courants associés d'un montant global de cinq cent soixante-quatorze mille deux cent dinars Tunisiens et ce pour porter le capital social de la société de cent cinquante mille dinars tunisiens (150.000.000) à sept cent vingt quatre mille deux cent dinars tunisiens (724. 200.000).

2022S00846SRLB2

SOCIETE KLAP IT

SARL au capital de 1 000,000 Dinars

Siège social : 14 BIS, rue Habib Maazoun - appartement 10 - 3011 Sakiet eddaier - Sfax

Identifiant Unique : 1586622L

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 Juin 2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 4 Juillet 2022, sous le n°22703186, Quittance n°M003460 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 5 Juillet 2022 sous le n°202251410 il a été décidé :

- Approbation du rapport de liquidateur se rapportant aux travaux de clôture de la liquidation.

- Approbation des états financiers de liquidation.

- Quitus accordé au liquidateur Mr Makouar Abdessalem pour tous les travaux de liquidation.

2022X00918SRLB2

Arrêt définitif d'activité

TAWASOL TELECOM

G.I.E

Capital social : 3.000 Dinars

Siège social : N°20 rue des entrepreneurs La Charguia II Ariana

Identifiant Unique RNE : 1445219W

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er juillet 2021, enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 29/7/2021 sous le n°21705261 Quittance n°61149, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation, de clôturer la liquidation et donner quitus au liquidateur.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 24/8/2021 sous le n°202177731 et dont publication a été faite au BORNE n°178 du 6/9/2021.

Une demande de radiation du registre national a été déposée au RNE le 3/6/2022 sous le n°202241278 et parue au BORNE n°113 du 7/6/2022.

2022401814SRLB2

Nomination du Président du Conseil d'Administration de la société GS1 Tunisia - SARL

Société anonyme

Au capital 1 000.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Tower - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0032995E

Suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 22 Juin 2022 enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis en date du 14 juillet 2022 quittance n°M095098 sous le n°22805684, dont une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises le 18 juillet 2022 sous le n°202254589.

Il a été décidé :

- La nomination de Mr Elyes Ben Ameur président du conseil d'administration de la société GS1 Tunisia.

2022401872SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société CIVILE ESSLIMANIA

STES CIVILE

Capital : 10 000

MF : 005000/X

Siège social : 11 Av Habib Thameur Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la Recette des Finances La Goulette le 23/6/2022 sous le n°24704442 quittance M090451. En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la Recette des Finances Av Habib Thameur Tunis le 31/5/2021 sous le n°21701315 quittance M025683 dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des Entreprises, le 18/7/2022 sous n°202235026 il a été décidé :

1- Approbation de cession de parts sociales et agrément des nouveaux associés

2- Révocation d'un gérant et nomination de deux gérants Mr Amin Ben Achour Gérant et Mr Ahmed Zied Ben Achour cogérant

3- Le transfert du siège social au 276 av Habib Bourguiba Le Kram

4- Mise à jour des statuts

5- Changement du nom de la société de Société CIVILE ESSLIMANIA à CIVILE ESSLIMANIA STE.

2022R01874SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 11/5/2022 Quittance n°M018522 Monsieur Aissa Ben Brahim Gasmi CIN 02502547 a vendu à Mr Bilel Ben Messaoud Jdidi CIN 07945846 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue de l'environnement Tabarka enregistré au registre national des entreprises sous n°1017387 D le 13/4/2017 comme étant filiale secondaire.

Les oppositions sont recevables, dans un délai de 20 jours dès la publication de cette vente au JORT par l'acheteur à son domicile élu au cabinet Maître Salah Hasnaoui sis à 6 rue des pêcheurs Tabarka.

Cette annonce a été publiée au quotidien «Al Chourouk» le 7/6/2022.

2022T00814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette de Nelson Mandela le 14/7/2022 quittance 66970 enregistrement 22202062 les héritiers de Salah Jouini demeurent à 2 rue Azrubal vendent à Madiha Nouira le fonds de commerce non enregistré, constitué d'éléments incorporels, et sis à 2 rue Azrubal Tunis. Cette vente a été publiée au journal Assahafa du 19/7/2022. Les oppositions doivent être faîtes au domicile de l'acheteur 7 bis rue Ibn Abi Dhief Tunis dans un délai de 20 jours dés la publication de cette vente au JORT.

2022T00818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing enregistré le 10 Juin 2022 à la recette des finances de Douar Hicher Manouba quittance M029408 n°22201071 Mr Taky Din Rabeh vend la totalité du fonds de commerce sis à la rue 3701 Douar Hicher à mademoiselle Khouloud Maatougui la garderie scolaire EZZAHRA

Les oppositions devront se faire chez l'avocate Dridi Najla 131 Avenue 20 Mars 1956 Bardo.

Vente publiée aux journaux la Presse et Essahafa du 23-6-2022.

2022T00819FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mourouj le 8/7/2022 quittance n°M055563, enregistrement 22202864. Mr Toumi Ben Hssan Ben Ali Ben Chihaoui a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que boucherie sis à 251 Mourouj 4 Ben Arous à Mr. Tarek Ben Hédi Ben Ali Bezzine.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/7/2022.

2022R01843FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 24-6-2022 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 27-6-2022 (reçu n°M093012, enregistrement n°22203215), Sinda Dhahbi titulaire de la CIN n°09755676, a vendu à Houda Eltaif titulaire de la CIN n°06406733, tout le fonds de commerce qui consiste en une pâtisserie et gelaterie avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en un local, situé à rue 89 Taib Azabi Hammamet.

Le prix de vente est consigné chez maître Lotfi M'dagui Avocat situé à l'avenue Koweït immeuble la tour bleu 1er étage bureau n°7 Hammamet, ou peuvent être reçu les oppositions dans les délais de 20 jours de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette vente a été publié au journal «El chourouk» dans son numéro du 13-7-2022.

2022R01847FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 30-6-2022 enregistré à la recette des finances de Dar Chaaban el Fehri le 5-7-2022 (reçu n°M033259, enregistrement n°22201322), Bilel Daoud titulaire de la CIN n°06496890, a vendu à Zineb Mahmoud titulaire de la CIN n°01793733, tout le fonds de commerce qui consiste en une buvette avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en local, situé à rue Mohamed Soussi Dar Chaabane el Fehri.

Le prix de vente est consigné chez l'acheteuse à son adresse au local commercial situé à la rue Mohamed Soussi Dar Chaabane el Fehri où peuvent être reçu les oppositions dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette vente a été publié au journal «El chourouk» dans son numéro du 8-7-2022.

2022R01848FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 4-7-2022 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 12-7-2022 (reçu n°M086937, enregistrement n°22205516), Adel Chaibi titulaire de la CIN n°00333476, a vendu à Mariam Ayadi titulaire de la CIN n°11057477, tout le fonds de commerce qui consiste en un café de 1 catégorie avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local, situé à immeuble Aziz Soukra Ariana.

Le prix de vente est consigné chez maître Lotfi M'dagui Avocat situé à l'avenue Koweït immeuble la tour bleu 1er étage bureau n°7 Hammamet où peuvent être reçu les oppositions dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette vente a été publié au journal «El chourouk» dans son numéro du 14-7-2022.

2022R01849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse le 8/7/2022 sous n°22201458, quittance n°M046498, Mr Hassène Houimel, titulaire de la CIN n°09285833 pour le compte de Mr Hosni Abdallah selon Procuration, a vendu et cédé à Mr Hamid Aggoun, algérien titulaire du passeport n°156307521, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café 1ère catégorie dénommé «Café Elite» (ancienne Dénomination Café Zitouna» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Foyer universitaire privé «Cartago» Rue Moussa Ibn Noussaier Cité Erriadh Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" du 15/7/2022.

2022S00847FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 7/7/2022, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 18/7/2022 sous n°22202283, quittance n°M055039; la société «Preschool Montessori Kids», (I.Unique : 1576771T), représentée par sa gérante Mme Naïrouz CHAHATA, titulaire de la CIN n°12848878 a vendu et cédé à Mr Abdallah Ayachi, titulaire de la CIN n°04890811, la totalité du fonds de commerce du local destiné Jardin d'enfant avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Essawssan Khézama Est 4051 Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'avocat le maître Aymen Abourkane à son cabinet sis à l'Avenue Mhamed Maarouf Sousse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 20/7/2022.

2022S00849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 5/7/2022 enregistré à la recette des finances Abou Kasem Chebi Sfax à la date du 11/7/2021 enregistré sous le numéro MO93909, Wisal Abd Elkefi dans l'intérêt de son mari Amine Gargouri son registre de commerce A0872482013; qui habite à rue Monji Slim n°64 Gremda Sfax, a vendu par procuration à Omaima Bent Moktar Ben Mohamed Saleh Bouazizi situé à rue Sokra km 4 Jnen Ben Farah Hay Elbahri Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des bijoux et silvers rue Sidi Belhasan n°34 Sfax. Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez et entre les mains du maître Naima Fakhfakh 39 rue de l'Armée Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah» en date du 16/7/2022.

2022X00908FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 12/7/2022 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 14/7/2022 sous le n°22203183 Mme Chadhia Bent Jaafar Ben Miledi Bouakazin Rekik (CIN n° 01075279) (enregistré au Registre National des Entreprises sous le n°1120552E a cédé le fonds de commerce exploité comme un Point de Vente de volailles et dérivés dans le local sis à la Route de l'aéroport Km 5 Sfax à Mr. Fakhereddine Ben Ahmed Ben Ibrahim Ben Nsir (CIN n°08411170).

Les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au JORT au domicile élu chez Maître Hatem Ben Amira sis à Rue Abbou Kacem Chebbi Imm Rex palace 1er Etage Bureau n°106 Sfax.

Cette publication a été publiée au journal Achourouk du 16/7/2022.

2022X00910FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée le 29/3/2022 et 17/5/2022 et enregistré à la recette des finances route de Gremda à Sfax le 01/7/2022 sous le n°22201680 reçu n°M068101, Mr Amir Ben Mohamed Ben Mohamed Hassan domicilié à 116 rue 20 Mars Hammam Sousse, Sousse titulaire de la C.I.N n°09272647, a vendu à Mr Becem Ben Hédi Ben Taieb Samet domicilié à route de Saltnia km 5.5 Sfax titulaire de la C.I.N n°08819934, la totalité du fonds de commerce, sis à route Lafrane Km 0.5 immeuble SORITS rez-de-chaussée Sfax destiné pour la vente des produits bureautiques et activités informatiques et pari sportif et les activités connexe et tous commerces.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce sis à la route LAFRANE Km 0.5 immeuble SORITS rez-de-chaussée Sfax ou une copie de l'acte de vente a été déposée, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk en date du 16/7/2022.

2022X00913FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé en date du 12/07/2022, enregistré à Sfax recette des finances Habib Bourguiba à Sfax le 14/7/2022 n°22203176 quittance MO61528 que Mr Hamed Romdhani ayant CIN 05955186 et demeurant à route el Ain km 2.5 passage Ghorbel Sfax a vendu à Mr Abdallah Mchirgui ayant CIN 05386531 demeurant à route Tunis passage Taktak Sfax le fonds de commerce ayant pour activité le commerce des produits alimentaires ayant le nom magasin Ammou Hamed sise à route soukra cité mesaadin, Imm novatwa, rez-de-chaussée Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion entre les mains de maître Salma Louati avocate sise Imm jawhara beb bhar Sfax.

Cet acte est publié au sein des journaux Echourouk n°11267 et le Quotidien n°6548 du 16/7/2022.

2022X00914FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M013614 ; Monsieur Mohamed Saleh Hamdi a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à Place Pasteur Gafsa à Madame Dallel Kamergi. Après la publicité de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours.

Toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteuse Madame Dallel Kamergi demeurant à la Rue Farhat Hached Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 24/6/2022.

2022401875FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p en date du 13/2/2019 enregistré le 26/3/2019 à la R.F d'El Menzah 6 sous le numéro 19301790 quittance n°46422 Mme Meriem Mouellhi, titulaire de la CIN numéro 08707654 et du M.F numéro 1615497/P a loué à Mr. Montassar Chammari titulaire de la CIN n°08334997 le fonds de commerce sis au 17 bis avenue Mouaouia Ibn Abi Soufiane El Menzah 6-Ariana à usage de cafétéria.

La dite location est d'une durée de 10 ans commençant le 1/3/2019 et finissant le 28/2/2029 et publié au journal le Quotidien du 19/7/2022.

2022T00816FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 30/10/2014 enregistré à la recette des finances Ave de France Nabeul le 26/12/2014, enregistrement 14303940 Quitt M058165, il a été loué le fonds de commerce de «Vente de prêt-à-porter» sis au local commercial Ave Farhat Hached; de Mr Alaïa Ben Mohammed Ben Hasan Betaib, CIN 01726221, à Mr Nizar Ben Hamda Ben Sadok Ben Gamra, CIN 05133198. Les oppositions seront recevables entre les mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Essahafa du 12/7/2022.

2022R01854FCCC3

Location-gérance de fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances Rue Ghandi, Tunis le 01/7/2022, quittance n°69917, enregistrement n°22302889, Madame Hanen Bent Sadok Kooli, demeurant à la rue Omar Iben Abdelaziz, Ksar Helal, Monastir, a donné en location-gérance à la société «HERAS TUNISIE», SARL, inscrite au RNE sous le n°1286161H, dont le siège social est sis au centre commercial Tunisia Mall, appt A 11, Lac 2, la Marsa 1053 Tunis, la totalité du fonds de commerce affecté à l'activité de la vente du prêt-à-porter, des chaussures et de leurs accessoires, situé et exploité au local sis au rez-de-chaussée du 31/33, avenue de Paris, Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels, et ce pour une durée de neuf années commençant le 1er juin 2022 et finissant le 31 mai 2031. Cette annonce a été publiée dans les journaux La Presse et Assahafa, parus le 13/7/2022.

2022401871FCCC3

Location gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 4 mars 2022, enregistré à la recette des finances Rue El Jazira Tunis le 14 juillet 2022, sous le n°22301908, quittance n°M052859, Mr Abid Abdellatif cin n°00592005, a loué à la société Rayhana Gold représentée par son gérant Farhat Rami cin n°06983121, la totalité du fonds de commerce (tout commerce) sis au 14 Rue El Mefti Tunis pour un an du 01/4/2022 au 31/3/2023.

2022401873FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic de copropriétaires résidence

JINEN JARDINS DE CARTHAGE

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence JINEN au Jardins de Carthage, suite à l'assemblée générale du 30 Mai 2022, dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances la Goulette le 4 Juillet 2022 sous le numéro 22704711, quittance n°M097655. Il a été constitué le syndic des copropriétaires de la résidence Jinen aux Jardins de Carthage.

Désignation du comité :

Président du syndic : Mr Souheil Jribi

Trésorier : Mr Walid Hbaieb

Membres : Mr Achref Maazoun & Mr Walid El Moufti.

2022R01844APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Sidi Rebih pour la culture et le développement.

Adresse : Sidi Rebih - Sakiet Sidi Youssef - Kef.

Objet : Déclaration de constitution d'une association de développement à caractère culturel.

Objectifs :

1- La contribution à la promotion de la région sur le plan social, économique et culturel.

2- La contribution au développement des infrastructures afférentes au transport et à la santé en collaboration avec les autorités compétentes.

3- La sauvegarde des efforts du travail municipal.

2022S00844APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : l'association de relance de l'héritage soufi sur le trône de Ouled Farhan - Nassib ben Muhammad

Objet : Culturel touristique et de divertissement

Assistance à la recherche du patrimoine Soufi sous toutes ses formes matérielles et immatérielles.

Objets :

- Aidez à diffuser la culture du patrimoine Soufi.

- Aide à la mise en place d'une équipe régionale concernée par la recherche du patrimoine Soufi.

Siège social : Makarem Sidi Bouzid : 9141

PV N°40683 du 13/01/2021.

Comité :

Président : Naceur Badri

Secrétaire général : Jamil Aissaoui

Trésorier : Aizeddine Omri.

2022X00917APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

Tél : 55.383.109

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie :

1) Slah Ben Salem Safi CIN n°02078450 demeurant à El Medina El Jadida 16, rue 3 Août 1903 cité Rabta Ben Arous et chez son Avocat Chaker El Faidi 43 rue el jazira 1er étage Tunis en sa qualité de débiteur et caution réelle et hypothécaire et propriétaire et de tiers détenteur

2) Radhia Bent Brahim Rahmouni CIN n°02783615 demeurant à El Médina El Jadida 16, rue 3 Août 1903 cité rabta Ben Arous en sa qualité de débiteur et caution réelle et hypothécaire avant de céder ses parts.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira Tunis. Tel: 55.383.109 MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet n°30561 Ben Arous dénommé «Nour» d'une superficie de 156 m²; sis à Résidence Radhouene rue de romarin el Médina el Jadida Ben Arous, il s'agit d'un duplexe à usage d'habitation, il se compose au rez-de-chaussée d'un salon cuisine douche et toilette et 1 chambre avec un escalier menant au 1er étage constitué de 3 chambres et salle de bain, le duplexe inclut un jardin clôturé.

Mise à prix : La mise à prix est de 280.000.000 dinars outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le Mercredi 24/8/2022 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2022T00817VEPA1

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71 351 282

Fax : 71 258 570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

1) Partie poursuivante : BH recouvrement (la société générale de recouvrement des créances "SGRC") Filiale de la BH Bank (Banque de L'Habitat), société anonyme, en son représentant légal, demeurant à son siège social 67 rue Alain Savary immeuble B, 2ème étage, Cité les Jardins 2 Tunis, RC : B117372002 ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920G.A.P.000.

2) Parties saisies : - Monsieur Abderraouf Ben Khalifa Ben Mohamed Korbi, demeurant au 22 Bis Avenue Habib Thameur Tunis et à Sidi Omar Zone Boustil Mannouba et B.P.29 la poste de Mannouba, titulaire de C.I.N n°04039350 délivrée à Tunis et qui sera ci-après dénommé (L'EMPRUNTEUR).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hedi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°11167 Mannouba dénommé «El KORBI» d'une superficie 1444 m², sis à Boustil Sidi Amor Mannouba, c'est un foyer Universitaire non exploité; il peut contenir 300 étudiants; l'état d'avancement des travaux et de 95% ; il se compose d'un demi sous sol un rez-de-chaussée- 04 étages et un 05ème étage semi fini. L'immeuble et équipé, eau, électricité, équipements sanitaires, installation du chauffage central etc ... l'immeuble est en état d'abandon et il nécessite des travaux surtout au niveau de la terrasse.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cinq millions trois cent trente milles et deux cent cinquante dinars (5.330.250.000 Dinars).

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le jeudi 25/8/2022 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Mannouba à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Mannouba.

2022T00820VEPA1

Etude Maître Noureddine Besrour

Avocat près la cour de cassation

07 rue Mustapha Kamel Atatürk, Tunis

Tél : 71 354 068 - 71 254 787

Fax : 71 347 282

Poursuivant : La société Tunisienne de Banque (S.A) représentée par son représentant légal, ayant comme identifiant unique 0001237A, ayant son siège social à rue Hedi Nouira Tunis, élisant domicile au cabinet du maître Noureddine Besrour, Avocat près de la cour de cassation, sis 07 Rue Mustapha Kamel Atatürk, Tunis, identifiant unique n°000PA323512 P.

Partie saisie : Monsieur Mourad Ben Mohamed Mourad, en sa qualité de caution hypothécaire et solidaire de la société "2BM", gérant, demeurant à 66 Avenue Habib Bourguiba, Oudhref, Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Noureddine Besrour, avocat à la cour de cassation, ayant son cabinet au 7 rue Mustapha Kamel Atatürk Tunis.

Désignation des parts indivises à vendre :

- Les parts indivises dans l'immeuble objet du titre foncier 1437 Ben Arous : Il s'agit de la totalité des parts indivises soit 1175.28 m² revenant à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier 1437 Ben Arous situé au sud de la Route Nationale n°1 reliant la ville de Tunis à Sousse au niveau du stade Hammadi Agrebi Radés.

- Les parts indivises dans l'immeuble objet du titre foncier 21126 Ben Arous: Il s'agit de la totalité des parts indivises soit 500 parts revenant à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier 21126 Ben Arous dénommée «Simon 2» d'une superficie totale de 8340 m², situé à Mégrine gouvernorat Ben Arous et plus précisément sur l'Avenue de la République, au sud de la Route Nationale n°1 reliant la ville de Tunis à Sousse.

Mise à prix : (117.528,000 DT) pour les parts indivises dans l'immeuble objet du titre foncier 1437 Ben Arous et (297.057,500 DT) pour les parts indivises dans l'immeuble objet du titre foncier 21126 Ben Arous outre les frais de poursuite et les frais d'expertise.

Date et lieu de la vente : Mercredi 10 Août 2022 devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de l'avocat poursuivant où prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix; ou bien présenter un chèque certifié ou une caution Bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022R01845VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier

A la demande de : Noura Mousrati, employée, son domicile élu au bureau du maître Mdaghi Lotfi avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue du Kuweit immeuble tour bleu hammamet.

Partie saisie : Habib Ben Khalifa, habite à rue el Fourat Soliman plage.

A la diligence : de maître M'Daghi Lotfi, avocat à la cour de cassation, demeurant à l'avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet. M.F /P/A750377/F000.

Immeuble à vendre : la moitié indivise soit (180 parts) de la totalité des parts soit (360 parts) du bien immobilier objet du titre foncier n°645714 Nabeul, nommé *Aredh Mohamed el Habib Ben Torkia* qui consiste en une villa d'une superficie.

Mise à prix : le prix est à cent cinquante trois milles soixante douze dinars et 500 millimes (153.072.500 dt)

Date et lieu de la vente : lundi 15-8-2022 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal du première instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : objet de la vente et possible tous les jours, selon l'horaire administratif.

2022R01846VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie Immobilière

L'adjudication aura lieu lundi, le vingt neuf août deux milles vingt deux (29/8/2022) à partir de 9h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Partie poursuivante :

Mr Ennouri Ben Ameur Ben Saleh, demeurant à Rue Les Oranges Khezema Sousse, titulaire de la CIN n°005004064 délivrée à Tunis le 30/3/2019.

Partie saisie :

Mr Lazher Ben Mouhamed Mizouri, demeurant à Rue Mawssel n°20 Sahloul 1 Sousse titulaire de la CIN n°08474434 délivrée à Tunis le 13/01/2016.

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Ben Rejeb avocat à la cour de cassation sis à Rue 22 janvier 1952 Sousse matricule fiscal n°0683202E.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soit (146. 333 parts de l'ensemble de 439/ parts) revenant à Mr Lazher Ben Mouhamed Mizouri dans la propriété dite "AL JAMAL" objet de titre foncier n°92490 Sousse Parcelle n° 2244, qui consiste en un terrain clôturé situé à Rue Mouhamed Ben Othmen Sahloul Sousse destiné à construire une villa en cours de construction comportant un rez-de-chaussée dont la superficie couverte est à l'ordre de 254 m² surélevé sur des piliers en béton armée, sol cimenté, les murs en pierres et en briques.

Mise à prix :

La mise à prix des parts indivises est estimée à cent soixante dix sept mille dinars (177 000d. 000) suivant expertise de Mr Fethi Najjar désigné par une ordonnance sur requête émise par le président de tribunal de 1ère instance de Sousse n°942 daté le 14/01/2022.

La visite de l'immeuble saisi se fait pendant l'horaire administratif et conformément à la loi.

Pour de plus amples renseignements, tout intéressé peut prendre connaissance du contenu du cahier des charges soit au tribunal de première Instance de Sousse 1 soit à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Hédi Ben Rejeb sis à Rue 22 janvier 1952 Sousse.

2022S00836VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

1/ Demanderesse : Akila Bent Salah Waz, femme au foyer, demeurant à Rue Mendès France Mahdia, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03957666.

2/ Défendeurs : Les héritiers du défunt Salah waz et de la défunte Mannoubia Bent Hsan Ben Khalifa Abdelkrim à savoir :

1/ Tawfik Ben Salah Waz, Ouvrier, demeurant à Rue Cap Afrique Mahdia.

2/ Faiçol Ben Salah Waz, Ouvrier, demeurant à Rue Cap Afrique Mahdia.

3/ Lotfi Ben Salah Waz, Ouvrier, demeurant à Rue Cap Afrique Mahdia.

4/ Besma Bent Salah Waz, ouvrière, demeurant à Rue Cap Afrique Mahdia.

5/ Souad Bent Salah Waz, ouvrière, demeurant à Rue Al Quds route de Tunis Akwach Dar Brahem Mahdia.

3/ Avocat poursuivant : Maître Mohamed Anouar Helali, Avocat à la cour d'appel, sis à 69 Avenue Habib Bourguiba Mahdia 5100, Titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08662968, Titulaire du matricule fiscal numéro 1164537v.

4/ Le bien immobilier mis en vente : Il s'agit d'un local à usage d'habitation d'une ancienne construction et d'un type traditionnel situé à Borj Erras la cité traditionnelle Mahdia et précisément dans une impasse ramifiée de la rue Cap Afrique Mahdia, d'une superficie totale de 282 m², limité au Sud par les héritiers de Sadok Njim, à l'Est par les héritiers de Mohamed Naieb, au Nord par les héritiers de Sadok Boussouffara et par les héritiers de Mustafa Khoudja et par une impasse ramifiée de la rue Cap Afrique Mahdia, de l'Ouest par les héritiers de Awled Nasr Khouadja. La maison comporte quatre chambres, une chambre de stockage (makhzin), une cuisine, une salle de bain, une toilette, deux abris de toit, un patio et une cour.

5/ Mise à prix : la mise à prix est fixée à quatre cent quatre vingt neuf mille trois cent quatre vingt dix dinars (489.390.000dt) et ce en vertu du rapport d'expertise rédigé par l'expert Monsieur Noureddine Bayoudh le 17/8/2021 dans le cadre de l'ordonnance sur requête numéro 3507/2021 rendue par le Tribunal de première instance de Mahdia le 01/7/2021, à laquelle s'ajoutent les frais de poursuite.

6/ Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Mahdia le Mercredi vingt quatre août deux mille vingt deux (24/8/2022) à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Visite du bien immobilier : on peut visiter le bien tous les jours de la semaine de neuf heures du matin jusqu'à dix sept heures du soir.

Observation : pour la communication du cahier des charges et pour avoir plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de première instance de Mahdia ou le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Anouar Helali sis à 69 Avenue Habib Bourguiba Mahdia 5100.

Pour participer aux enchères il faut déposer le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2022S00842VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC : B193222000, sise à 3 rue d'hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élue chez Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Lotfi Ben Ahmed Mseddi, CIN 01325298 demeurant à la route de Tunis km8 chez magasin Wajdi Rekik.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les deux immeubles situés à la route de Tunis km8 sekiet ezzit Sfax Merkez Sedra et précisément à une impasse dérivée du coté ouest de la route de Tunis.

Le 1er immeuble consiste en un terrain d'une contenance de 22 m² clôturé des deux cotés sud et est délimité du coté sud par Hamadi Mseddi du coté est par Meher Mseddi; du coté ouest parle reste du terrain de la partie saisie et du coté nord par une entrée.

Le 2ème immeuble consiste en un terrain d'une contenance de 40 m² situé au coté nord ouest de la maison de la partie saisie délimité du coté sud par Ahmed Mseddi, du coté est par le reste de terrain de la partie saisie, du coté ouest par Abdelhamid Belghith et du coté nord par Mohamed Triki.

Au coté nord ouest existe un garage d'une superficie couverte de 14.5 m².

Mise à prix :

Le 1er immeuble (11.500.000 dt) frais en sus. Le 2ème immeuble (14.900.000 dt) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 15/8/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème, étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00919VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Partie poursuivante :

Les héritiers de feu Arbia bent Abdelkader Henini qui sont : Mohamed Ben Jilani Sandli, Amor Sandli, Walid Sandli et Nizar Sandli, les héritiers du feu Habib Ben Abdelkader Henini qui sont : Jamila bent Mohamed Aniba et ses fils Abdelkader Henini, Abir Henini, Anis Henini et Marwa Henini.

Demeurent à leur domicile à Menzel Bouzelfa Nabeul et élisant domicile au cabinet de Maître Boubaker Bethabet - Avocat - Im. Cimef 2ème étage appt. 2 B rue n°8300 Montplaisir Tunis.

Partie poursuivie :

Les héritiers du feu Mustafa ben Abdelkader Henini qui sont : Aroussia Bent Ali Ben Mohamed Belhaj, Yosra bent Mustafa Henini, Hamadi ben Mustafa Henini et Hamza ben Mustafa Henini.

Demeurent à leur domicile à la rue Salem Ben Hejal Menzel Bouzelfa Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Boubaker Bethabet Avocat à la cour de cassation - im. Cimef 2ème étage appt. 2 B rue n° 8300 Montplaisir Tunis.

Immeuble objet de l'adjudication :

- Immeuble non immatriculé sis au 07 rue Salem Ben Hejal Menzel Bouzelfa Nabeul, à usage d'habitation d'ancien style, d'une superficie de 140 m², une partie couverte de 102 m² et une autre non couverte de 38 m², d'une ouverture à l'ouest et qui fait partie d'une zone couverte par le plan d'aménagement urbain.

- L'immeuble contient un local commercial "Hanoute" non utilisé, à droite la porte principale, une entrée où il y a une salle d'eau et une cuisine, elle mène à la cour, celle-ci est entourée par trois chambres.

L'immeuble est limité par les propriétés : de Henda Ben Wenissa et Mohamed Debiche du nord, de Khadija Beltifa de l'est, Jilani Gharbi du sud et rue Salem Ben Hejal de l'ouest.

La construction est ancienne, le plafond est de «Kaboue», le parterre est couvert de carrelage, elle est équipée par des portes et fenêtres de bois, d'électricité et d'eau potable.

Les charges réelles et personnelles.

Mise à prix :

112.000D000, il sera majoré par les honoraires et dépenses arrêtées par le tribunal.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu auprès la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia le 22 août 2022 à neuf heures au palais de justice à Grombalia Nabeul.

La visite de l'immeuble : toute personne peut visiter l'immeuble durant la semaine.

2022401874VEPA1

Avis aux créanciers

Cession de la société

ELBENE INDUSTRIE

DE FAıON GLOBALE A AUTRUI

SA au capital : 40.000.000 DT

IU : 0010478 S

N° d'affiliation à la CNSS : 50137/85

S.S : Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie

Le Tribunal de première instance de Sousse 01 a décidé en date du 4/7/2022 la cession de la société ELBENE INDUSTRIE titulaire de l'IU n°0010478S au R N E à la société CENTRALE LAITIERE DE MAHDIA VITALAIT" titulaire de l'IU n°60515 S au RNE d'une façon globale pour le prix de : vingt millions de dinars (20.000.000,000) avec le maintien de 100 emplois dans un délai maximum d'un an à partir de la date dudit jugement et l'assignation au contrôleur d'exécution Belgacem Ben Khaled (IMMEUBLE EL AHMADIA 04 1er étage Bureau n°02 Rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse 98 401 023) de compléter les procédures de la cession et de distribuer le prix aux créanciers inscrits dans un délai d'un mois de la date où ledit jugement est devenu irrévocable.

2022S00845VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'un hôtel

Société TRAD TOURISME COMPANY (Royal Beach) S.A

Siège social : Boulevard 14 Janvier - Sousse 4000

I.U : 00023366

En vertu d'une décision rendue en date du 15 juillet 2022 par le juge commissaire du tribunal de première instance de Sousse, le commissaire à l'exécution informe le public qu'il se propose de céder la Société ci-dessus indiquée par voie d'appel d'offres.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé à 14 septembre 2022.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2022S00848VEPA2

Le Tribunal de 1ère Instance de Sfax

Le juge chargé de la distribution des deniers au tribunal de 1ère Instance de Sfax a annoncé l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés à la caisse de dépôt et de consignation en date du 20 avril 2022 sous le n°M018642 s'élevant à la somme de 32 826,248 D dans l'affaire n°642 suite à une demande présentée par Maître Mohamed Adel Messedi au nom de sa cliente la société immobilière Néji contre la société Km et les autres créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête de consignation de deniers.

De ce fait et vu l'art 468 cpcc, dans trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution à peine de forclusion, doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux articles précédents.

2022X00911VEPA2

La République Tunisienne

Ministère de la justice

Le tribunal de première Instance de Sfax

Affaire n°643

Du 12/7/2022

Monsieur le magistrat chargé de la distribution des biens à la cour de première Instance de Sfax dans l'affaire n°643 a décidé l'ouverture des procédures de distribution des biens déposées à la caisse des dépôts sous le numéro M017003 daté du 6/4/2022 qui s'élèvent à 165.650.000Dinars d'après la requête de distribution des Biens introduite par Maître Jamoussi Med Sofiène en représentant la banque BH-BANK Agence Route de Gabès Sfax contre le débiteur Samir Ben Mhamed Hadj Hmida, titulaire de la CIN n°05258845 et Mme Sahar

Bent Jamel Ben Hassena caution hypothécaire, titulaire de la CIN n° 08756863 et les autres Créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête objet de Dépôt des Bien vente de la propriété objet de titre Foncier n°17670 Sfax nommé Achraf.

En appliquant les dispositions de l'article 468 du C.P.C.C : "Tout créancier désirant participer à la distribution des biens, doit présenter ses titres de créances au greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

Cette signification est produite en appliquant les dispositions des articles 466 et 467 du C.P.C.C.

2022X00916VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société du 11/8/2022

Société Fonderie Moderne de Tunisie

Société anonyme

Au capital : DT 440 000

Ml Fisc : 0020904vam000

R.C : B177411997

CNSS : 72 871 - 24

Siège social : Route de Tunis Km 4 Korba 8070

Messieurs les actionnaires de la société Fonderie Moderne de Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 11/8/2022 à dix heures au siège de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2021;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 et quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2021

- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à votre disposition au siège de la société dans les délais et la forme prévus par les lois et les statuts de la société.

2022R01851SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société du 11/8/2022

Société Fonderie Moderne de Tunisie

Société anonyme

Au capital DT 440 000

Siège social : Route de Tunis Km4 Korba 8070

Ml Fisc : 0020904vam000

RC : B177411997

CNSS : 72 871 - 24

Messieurs les actionnaires de la société Fonderie Moderne de Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 11/8/2022 à neuf heures au siège de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2020;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 et quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

- Nomination de nouveaux administrateurs;

- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont ténus à votre disposition au siège de la société dans les délais et la forme prévus par les lois et les statuts de la société.

2022R01852SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

INSTITUT MEDITERRANEEN DE FORMATION AUX METIERS MARITIMES SA

Société anonyme

Au capital de 600 000 Dinars Tunisiens

Identifiant Unique : 1119287Q/A/M/000

Siège : Port de Radés, Bâtiment OMMP, 2040 Radés

Les actionnaires de la société Institut Méditerranéen de Formation aux Métiers Maritimes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, le 14 septembre 2022 à 9h à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital par incorporation des réserves

2. Approbation de l'augmentation et de la parité de distribution des actions gratuites.

3. Changement de l'article 6 relatif au capital

4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la mise à jour des statuts.

5. Approbation de la mise à jour des articles 8, 15, 18, 26, 27 32 et 36 des statuts.

6. Pouvoir pour enregistrement

Les documents peuvent être consultés ou retirés au siège social de la société.

2022R01853SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2021

SOCIETE D'ENVIRONNEMENT, PLANTATIONS, ET JARDINAGE (S.E.P.J-GABES)

S.A au capital de 5.000.000 DT

Identifiant unique : 1219013W

Zone Industrielle - Gabès

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ENVIRONNEMENT, PLANTATIONS, ET JARDINAGE (S.E.P.J-GABES) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 27 juillet 2022 à 11 h 30 au club des cadres du groupe chimique tunisien sis à Mtorech - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice 2021;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021.

- Approbation, s'il y a lieu, des rapports et états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

- Approbation des opérations et conventions rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants du C.S.C sur l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs et au directeur général.

- Affectation du résultat Exercice 2021.

2022R01865SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 16

août 2022

KELIBIA LA BLANCHE S.A

Société anonyme

Au capital social de 4.445.000 dinars

Siège social : 04 Rue Achtart, Nord Hilton 1002 Tunis

Identifiant unique : 0341771K

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société «KELIBIA LA BLANCHE S.A» qui se tiendra le mardi 16 août 2022 à 11 h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'Administration;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes;

3. Réduction du capital social ;

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2022401867SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE UNILEVER TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 25.123.452 dinars

Siège social : Voie Z4 Z.I. Mégrine Riadh

Identifiant unique : 0001858/A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société UNILEVER TUNISIE, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 août 2022 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31/12/2020 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation du résultat ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Annulation de la septième résolution du PV de l'AGO du 26 Février 2018 relative au retrait d'une partie des immobilisations corporelles de la comptabilité;

- Questions diverses.

2022401870SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Nouredin Douh situé Dhriaat Sisseb délégation Sbikha du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°5001 en date du 15 avril 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Dhriaat Sisseb de la délégation Sbikha du Gouvernorat de Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Sbikha.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Sbikha ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société «Tayahi pour agriculture» dont le siège social est situé à Ain El Bidha délégation Haffouz du gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Kairouan sous le n°4422 en date du 24 mars 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à El hdaia délégation Hadjeb Layoun du gouvernorat du Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Hadjeb Layoun.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Hadjeb Layoun ou le gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Med Ben Ejjilani Ouni situé Dhriaat Sbikha du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n° 7315 en date du 23 Mai 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Dhriaat de la délégation Sbikha du Gouvernorat de Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Sbikha.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Sbikha ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Sté «HUILERIE MAHBOUBA» situé Bir Ejdid Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°9656 en date du 6 juillet 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Bir Ejdid Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Bouhajla.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Salem Marwan situé sisseb délégation Sbikha du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°9097 en date du 22 juin 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à sisseb délégation Sbikha du Gouvernorat de Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Sbikha.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Sbikha ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Le titre de propriété n°15/17367 daté le 27/6/2011 relatif au titre foncier n°77892 Monastir pour son propriétaire Monsieur Nazih Ben Hsen Ben Ibrahim d'une superficie 161894 m² et il a obtenu un certificat de perte concernant le titre de propriété mentionné ci-dessus édité par le chef de poste de police nationale de Ksar Hellal daté le 11/4/2022 sous le numéro 248.

2022S00843DIVD2

Avis

Héritiers Agerbi Jileni annoncent qu'ils possèdent un terrain avec une maison à Sfax Route Aéroport Sfax km 1.5 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 3/11/1968 ils ont perdus le titre de propriété et il désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X00907DIVD2

Avis

Hajer, Slim, Riadh, Lilia et Amel, fils de Fathi Ben Amer Kobi et leurs mère, Naziha bent Mustafa Ghorbal, déclarent qu'ils sont propriétaires d'un terrain de superficie de 1689 m² composée d'un terrain de 1300 m² et d'un terrain de 389 m² avec bâtiment.

Ils ont égaré les titres de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'original des registres des notaires Zouhair Kallel, Abdel Aziz Abid, Mahmoud Mezio et Lotfi Mezio.

Toutes les contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 21 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2022X00909DIVD2

Avis

Bassem Naifer déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'un Terrain de 540 m² situé à Sfax route Saltania K 7 provenant par acte de donation du 20/12/2014 enregistré le 29/12/2014 n°M063791 par les deux notaires Lotfi Mziou et Med Abid.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, celui qui a une proposition peut la donner à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j. Tél : 24234308.

2022X00912DIVD2

Avis

Mohamed Ben Abouda Ben Mohamed Hamemi annonce que le titre de sa propriété du premier étage situé à Sfax route Lafrane km 01 est perdu et il entend extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M.Makni Wadi notaire qui est situé à rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2022X00915DIVD2